

SOUTENIR LA MOBILITE ARTISTIQUE EN EUROPE

Programmes et autres Mesures destinées à encourager la Mobilité des Artistes et des Professionnels de la Culture

Synthèse

1. Introduction

A la demande de la Commission Européenne, l'Institut ERICarts a mené, pendant une période de six mois, entre avril et octobre 2008, cette étude sur les soutiens à la mobilité des *artistes et autres professionnels de la Culture* en Europe¹, avec l'aide d'une équipe de six experts expérimentés et de correspondants nationaux de 38 pays.

Au cours de l'étude, ERICarts a collecté une multitude d'informations sur les *différentes formes de mobilité* dans les différentes régions européennes, sur les *débats actuels* apparus dans certains Etats, sur les *mesures existantes* (objectifs, types d'aides, bénéficiaires, conditions d'octroi, nature des avantages), sur les *principaux objectifs* sous-tendant l'octroi des aides à la mobilité, et sur les principales *sources d'information disponibles* pour les professionnels. L'équipe a développé une *classification* des principaux types de mesures et des objectifs de la mobilité et, dans la mesure du possible, a évalué leur *impact* et leur *efficacité*.

Les résultats de l'étude sont présentés dans un rapport final comprenant de nombreuses annexes, dont des études de cas.

Ce rapport est divisé en cinq sections :

1. Contexte de l'étude, méthodologie et questions conceptuelles ;
2. Cadre comparé de la mobilité: tendances, incitants et contraintes ;
3. Mesures favorisant la mobilité ;
4. Évaluation de l'impact et de l'efficacité de ces mesures;
5. Recommandations : des programmes plus équilibrées et plus efficaces.

Les recommandations d'actions visent les États Membres qui soutiennent la mobilité, et appellent à une action complémentaire de la Commission Européenne dans le respect du principe de subsidiarité de l'action de l'UE dans le secteur culturel.

2. Définition de la mobilité

Dans le cadre de cette étude, il a été considéré que la mobilité ne peut être réduite à de *simples déplacements occasionnels* au-delà des frontières nationales - utiles pour accroître l'expérience professionnelle et progresser dans sa carrière ou sur le plan artistique -, mais surtout que la mobilité constitue un *aspect qui fait partie intégrante de l'activité professionnelle normale* des artistes et des autres professionnels de Culture. L'étude s'est concentrée sur la mobilité individuelle et sur celle des organismes culturels dans le cadre des tournées artistiques.

¹ Que nous les appellerons ensemble dans la suite de ce texte « *les professionnels* ».

Trois groupes de professionnels peuvent être distingués:

1. tout d'abord, les professionnels qui *recherchent la mobilité* et pour lesquels *les mesures relatives à la mobilité* revêtent une importance particulière : *mobilité nécessaire* – comme, par exemple, source de nouvelles inspirations- ou même *indispensable à la survie professionnelle* – liée à l'octroi de subventions complémentaires, l'accès à des infrastructures nouvelles ou au développement de marchés locaux ;
2. ensuite, les professionnels, déjà mobiles ou pour qui la mobilité fait partie intégrante de leur activité professionnelle, dont le souci principal est de gérer les *procédures administratives lourdes* et de surmonter les autres *obstacles à la mobilité* liés aux réglementations sociales, fiscales, aux visas et aux autorisations de travail ;
3. enfin, les professionnels qui ne ressentent *pas le besoin de mobilité transfrontalière* (par exemple les artistes vivant dans des villes à haut potentiel culturel ou les spécialistes d'institutions artistiques régionales), en particulier lorsque la mobilité implique une séparation avec la famille ou les amis, ou l'apprentissage d'une nouvelle langue. *Identifier des motivations intelligentes* encourageant la mobilité transfrontalière est peut-être le défi politique majeur.

Des données fiables pouvant montrer une image claire de ces différents groupes, la description de leurs mobilités et leurs besoins en cette matière n'existent pas, ce qui explique *l'empirisme des études* et autres recherches au niveau de l'EU.

3. Evaluation des mesures de soutien à la mobilité

Des données relatives à 344 mesures dans 38 pays à travers l'Europe ont été collectées au moyen d'un questionnaire destiné à identifier les mesures de soutien à la mobilité et les financements mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux, les organismes transrégionaux, publics, semi-publics, ou autres acteurs privés. Le questionnaire contenait des exemples de mesures destinés à permettre à leurs destinataires d'identifier les mesures les plus intéressantes existant dans leur environnement.

Sur base des informations rassemblées, une typologie comprenant *neuf types principaux de mesures* concernant la mobilité a été dressée :

1. les résidences d'artistes et d'écrivains ;
2. les subventions pour participer à des événements (par exemple, à des festivals internationaux) ;
3. les bourses de perfectionnements et autres formes de développement ;
4. les bourses pour des séjours exploratoires à l'étranger ou pour l'invitation de personnalités étrangères ;
5. les subventions pour le développement de marchés ;
6. les subventions à des réseaux transnationaux de professionnels ;
7. les subventions à des projets ou des coproductions, par exemple des projets de traduction ou de participation à des coproductions de films ;
8. les bourses de recherche pour vivre, travailler ou étudier temporairement à l'étranger ;
9. les mesures incitatives aux tournées de compagnies artistiques l'étranger.

Une autre distinction peut être faite entre les *mesures « outgoing »* à savoir celles qui fournissent un appui à la mobilité des professionnels vers d'autres pays et les *mesures « incoming »*, à savoir celles destinées à attirer des professionnels dans un pays.

Outre la distinction entre les différents types de mesures, l'étude identifie *sept objectifs principaux* qui sous-tendent les programmes et mesures de mobilité :

1. les relations diplomatiques,
2. l'amélioration de la carrière,
3. les opportunités de production et de créativité,
4. le développement international de marchés,
5. le développement du talent,
6. la recherche ou le partage d'informations ou de connaissance et
7. les projets de coopération ou de coproduction.

Si ces mesures ne visent pas la mobilité en tant que telle, la mobilité en est le résultat implicite.

Une évaluation des mesures au regard de leurs objectifs montre que, dans de nombreux pays, la mobilité continue à être une *composante importante d'accords internationaux et régionaux de coopération culturelle*, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux. Dans ce contexte, la mobilité est souvent envisagée comme *outil de promotion de l'image d'un pays à l'étranger et d'exportation de sa culture*. Les accords bilatéraux traditionnels, quand ils existent, sont cependant considérés comme *obsolètes et ne cadrent plus avec les pratiques* des professionnels. L'étude montre le besoin d'opportunités plus nombreuses pour permettre aux professionnels de développer leurs propres recherches et leurs ambitions d'exploration, indépendamment des rencontres liées à la diplomatie culturelle ou à d'autres agendas.

L'étude révèle également un *changement important* à travers l'introduction de nouvelles mesures de mobilité visant à promouvoir *la créativité et la production*, par exemple par la coopération et la production, ainsi que des mesures tendant à *l'amélioration de carrière* en soutenant la participation des professionnels à des festivals ou événements majeurs ; plus rares sont les pays offrant des subventions pour les *séjours à l'étranger exploratoires ou destinés à créer des liens professionnels*. Dans de nombreux pays, on considère que les appuis aux *réseaux paneuropéens* ressortissent à la responsabilité du programme culturel de l'U.E. Des mesures destinées à *placer les professionnels sur les marchés culturels émergents* dans d'autres régions du monde ont été récemment introduites dans certains Etats membres.

Les mesures adoptées ces dernières années par les pouvoirs publics, les agences et fondations artistiques reflètent de nouveaux objectifs politiques et de nouvelles priorités en matière de politique culturelle nationale : la *promotion des industries créatives, la diversité culturelle ou encore le dialogue interculturel*. Les mêmes priorités apparaissent aussi dans *l'Agenda Européen pour la Culture (2007)*. Les stratégies d'exportation de l'industrie créative, le placement international de personnel ou les programmes de formation participent à la réalisation de ces objectifs.

4. Identification des lacunes

Si l'étude montre les différents contextes dans lesquels les mesures de mobilité se sont déployées et même renforcées dans certains pays, elle constate aussi des lacunes et déséquilibres.

Il apparaît en effet *une disparité permanente entre les ressources et les demandes* émanant d'un nombre accru d'artistes et de nouveaux groupes de professionnels qui ressentent le besoin croissant de voyager à l'étranger. Bien qu'il soit évident que les ressources financières affectées à la mobilité ont augmenté dans certains pays, le message très général livré par les correspondants nationaux et les experts associés à cette étude est que, à quelques exceptions près, les *ressources financières restent insuffisantes* pour couvrir la gamme complète des dépenses liées à une expérience de mobilité. Le niveau des financements restreint fortement le choix d'un pays, que ce soit en Europe ou ailleurs, vers de nouvelles destinations telles le Brésil, l'Inde ou la Chine.

Significatif également est *le nombre plus important de mesures destinées à promouvoir des nationaux sur le plan international par rapport aux mesures plus rares destinées à encourager l'invitation de professionnels en provenance d'autres pays*. Cette différence tend à perpétuer les déséquilibres Est-Ouest (en Europe) et Sud-Nord (sur le plan mondial). Le principal défi identifié dans de nombreux pays est le manque de financement, de programmes ou d'infrastructure pour recevoir des artistes d'autres pays. L'adoption de mesures établissant un nouvel équilibre devrait être encouragée aujourd'hui, dans la foulée des engagements pris par les gouvernements signataires de la *Convention de l'UNESCO sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles* (2005).

On pouvait s'attendre à des *déséquilibres entre les différentes régions en Europe*, notamment entre l'Europe centrale et l'Europe de l'Est en particulier, offrant moins d'opportunités de mobilité, et les pays du Nord et de l'Ouest européen. Si cette constatation n'est pas surprenante en soi, elle nous rappelle qu'en dépit du développement de l'*Espace Culturel Européen*, les possibilités ouvertes aux professionnels pour voyager, prendre des contacts, construire des partenariats, mener des recherches, etc. seront dépendantes dans une grande mesure du pays où ils vivent en Europe.

5. Recommandations : vers une mobilité artistique plus équilibrée et plus efficace

5.1 L'intégration dans un processus de développement

Si l'étude recommande le maintien de la pluralité des acteurs et des sources de financement de la mobilité, elle appelle aussi à *l'adoption d'une approche liée au développement* : la mobilité devrait être reconnue non seulement comme une activité *ad hoc* ou une expérience isolée, mais comme un *investissement à plus long terme* intégrée dans un processus conduisant à un *développement* dépassant un résultat ponctuel.

Cinq piliers ont été identifiés sur lesquels cette approche développementale peut être basée : *connaissance - exploration - ressources – équité – durabilité*.

En synthèse, les professionnels ont besoin de *connaissance*, pas simplement d'informations, pour vérifier quelles possibilités leur sont ouvertes pour *explorer* le processus créatif avec leurs pairs dans d'autres pays et établir des contacts productifs. Cela dépend de la disponibilité de *ressources* financières et humaines et de la capacité appropriée de s'engager dans la mobilité, mais également d'un *accès équitable* aux possibilités de mobilité. Enfin, il faut pouvoir soutenir pendant un certain temps un engagement sur le plan international pour qu'il soit productif et *efficace à long terme*. Un *résultat durable* ou un *acquis* résulte rarement d'un subside ponctuel.

Les recommandations suivantes, basées sur ces cinq piliers, s'adressent à l'Union Européenne tout comme aux Etats Membres et aux organismes régionaux, aux ONG et aux milieux de la recherche.

5.2 L'intégration de la diversité culturelle

Les organismes soutenant la mobilité devraient :

1. Reconnaître les *différences sociales et culturelles* et adopter des mesures plus ciblées pour permettre aux personnes intéressées de s'engager dans des activités comprenant un aspect lié à la mobilité. Ces activités peuvent générer un *dialogue original* ;
2. S'assurer que les esprits ouverts qui apprécient la diversité d'expériences et d'expressions culturelles puissent se nourrir d'activités liées à l'éducation et à la Culture. La Culture aide à stimuler la curiosité et fait surgir l'empathie, tout comme la connaissance des autres Cultures du monde, et celle de son voisin;

3. Développer des programmes concertés et des projets pour accroître les compétences linguistiques nécessitées par la coopération transfrontalière et les coproductions, et spécialement celles des régions frontalières. Ces mesures pourraient concerner les organismes d'enseignement et d'activités connexes, mais également les activités du secteur culturel et créatif.

5.3 L'intégration des expériences efficaces

Les organismes soutenant la mobilité devraient :

1. Octroyer plus de subventions suffisantes de résidence et de voyage pour *inviter plus de professionnels d'autres pays* d'Europe et du monde ;
2. Donner la priorité, au *renforcement des compétences professionnelles individuelles*, au travers de contacts intellectuels, de la création artistique et d'engagements de créateurs transfrontaliers, sans nécessairement imposer une mission déterminée ;
3. Offrir des soutiens complémentaires pour *optimiser les expériences de mobilité* en donnant aux professionnels le temps et les moyens d'engager un dialogue avec les communautés locales et d'interagir avec les autres professionnels, de diriger des ateliers ou de suivre des formation, etc.
4. Soutenir *les rencontres directes et initiatives de production des professionnels* de toutes les parties de l'Europe, y compris les nouveaux Etats membres ou les Etats candidats;
5. Viser particulièrement les *petites organisations et petites entreprises des industries culturelles* pour les encourager à participer à des coproductions internationales;
6. encourager *la durabilité* par la constitution de *réseaux* et d'*acquis* dans les *processus de mobilité*, par exemple, par des aides permettant la poursuite des contacts et la diffusion des expériences qui, compte tenu de l'absence de capitalisation de celles-ci, pourraient faire l'objet d'ateliers permettant aux professionnels de les partager ;
7. introduire des *processus d'évaluation* qui soit focalisé sur les impacts généraux plutôt que sur les résultats immédiats ;
8. fournir des *appuis complémentaires aux intermédiaires* qui apportent la guidance dans le domaine de la mobilité transfrontalière.

5.4 L'intégration d'une nouvelle diplomatie culturelle internationale

L'espace culturel européen est en même temps commun et divers. Lorsque les professionnels sont envoyés à l'étranger pour participer à des événements ou programmes, ils sont souvent considérés comme des ambassadeurs de leur pays. Toutefois, le public des autres parties du monde les voit souvent comme des Européens influencés par la diversité culturelle européenne.

Dès lors, les pouvoirs publics ou agences de coopération et les institutions européennes devraient

1. augmenter, en dehors de l'UE, le nombre d'*activités conjointes et concertées* menées par les Instituts culturels nationaux et les autres acteurs de la diplomatie culturelle en dehors de l'Europe, ce qui favoriserait les collaborations, par exemple, dans le réseau EUNIC ou en coopération avec des organismes internationaux comme la Fondation Asie-Europe dont les Etats Membres sont parties. Des initiatives similaires de coopération pourraient être créées dans d'autres régions du monde comme l'Afrique ou les Amériques Centrale et du Sud, et
2. encourager les *organismes transrégionaux* à *introduire des programmes de mobilité culturelle* où ils n'existent pas encore et favoriser ainsi la coopération entre les différentes régions en Europe.

6. L'émergence d'une concertation européenne

La mobilité des professionnels représente un objectif stratégique de l'*Agenda Européen de la Culture (2007)* et du *Plan de Travail européen pour la Culture 2008-2010*. L'engagement grandissant de la Commission en matière de mobilité répond ainsi à la demande des professionnels d'accroître les financements disponibles par rapport à ceux du *Programme Culture 2007-2013*.

C'est pourquoi, les recommandations suivantes sont adressées à l'Union Européenne :

1. Initier des actions en 2009 pour des *projets pilotes de professionnels*, qui visent à :
 - créer un *fonds significatif pour les projets de mobilité durable* renforçant les fonds existants ;
 - soutenir le *partage d'expériences* de mobilité par des modules de formation à la mobilité transfrontalière animés par et pour les professionnels, les pouvoirs publics et les intermédiaires ;
 - mettre à disposition *on-line des boîtes à outils offrant conseils et guidance* basées sur les pratiques efficaces et conçues par des experts compétents et expérimentés ;
2. compléter le *Programme Européen de la Culture 2007-2013* et insérer dans le *futur Programme 2013- 2020* les activités suivantes :
 - la *coopération pluriannuelle*, pour les projets créant des liens culturels transnationaux et des coopérations visant à accroître la visibilité et la mobilité des professionnels d'origines culturelles diversifiées;
 - l'*action ou coopération informelle*, pour les projets renforçant la constitution de capacité informelle de mobilité auprès d'artistes indépendants ou d'initiatives de pointe, sous ou non financés, soit en logeant des artistes en visite, soit en leur fournissant les lieux de travail. Ceci pourrait être mis en œuvre via un appel à des projets de coopération de deux ans ;
 - l'*analyse et la diffusion* : pour les études visant à :
 - collecter des données sur les flux de mobilité des professionnels,
 - développer des mesures d'évaluation de l'impact à terme des programmes de mobilité culturelle ;
 - la *conception d'un TABLEAU de BORD* pour visualiser les dispositions prises par les pouvoirs publics pour éliminer les obstacles à la mobilité dans le secteur culturel ;
3. *Utiliser la Méthode Ouverte de Coordination (MOC)* pour renforcer les politiques de mobilité aux niveaux national et européen et, en particulier, encourager le *groupe de travail sur la mobilité*, créé pour l'implémentation du *Plan de Travail pour la Culture de l'UE 2008-2010*, à :
 - promouvoir l'*échange des bonnes pratiques* de mobilité ;
 - entretenir un *dialogue permanent* entre les acteurs-clés (réseaux, conseils des arts, agences publiques, etc. ; et
 - initier une *réflexion sur les indicateurs pertinents pour évaluer* les politiques culturelles de mobilité avec le groupe de travail *Eurostat* sur la Culture et d'autres organismes de recherche ;

4. Utiliser les possibilités offertes par le programme européen *Leonardo* et *Grundtvig* pour améliorer la *mobilité et les échanges de professionnels entre institutions* ;
5. Remédier au *déséquilibre des flux de mobilité* à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE grâce aux fonds structurels, le programme *INTERREG IVC* et la politique de voisinage ;
6. Encourager la mobilité internationale et les projets de coopération dynamiques en soutenant tant le *développement de meilleures conditions de marché* pour la création, la production, la distribution ou l'exposition d'œuvres à l'étranger, qu'en renforçant les *infrastructures locales*, comme les résidences d'artistes, ou les *compétences techniques, financières ou de direction*, comme, par exemple, les activités du programme EU-ACP de soutien aux industries culturelles qui contribuent à établir un *dialogue équilibré entre les professionnels* ;
7. Construire, sur l'expérience acquise dans le cadre du programme «*l'Europe pour les Citoyens 2007-2013* », des mesures favorisant une *mobilité dans un esprit de tolérance et de compréhension* ;

L'efficacité de ces recommandations, pour réalistes qu'elles soient, est cependant conditionnée par la *suppression des obstacles permanents à la mobilité*. Ces obstacles ont été identifiés dans des études approfondies et des propositions de solutions ont déjà été formulées par le Parlement européen et des associations professionnelles : il s'agit de certaines *réglementations sociales, fiscales, et de la politique d'octroi des visas et des permis de travail*.

Pour vaincre ces obstacles et favoriser le développement du secteur culturel et créatif, il semble important que les pouvoirs publics nationaux et européens

1. améliorent les capacités et les liens entre les différents *sites d'information* en ligne existants ;
2. organisent ou soutiennent des *ateliers de formation sur les aspects juridiques et administratifs* ;
3. harmonisent les *définitions, procédures et documents administratifs* dans les domaines sociaux et fiscaux, et
4. simplifient les *procédures* et réduisent les *coûts* liés aux demandes de visas et d'autorisation de travail.

L'étude entreprise par *ECOTEC* sur les systèmes d'informations portant sur la mobilité est susceptible de rencontrer une partie de ces questions.